

Vu l'avis du conseil d'École du 6 juillet 2018

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 6 novembre 2018

Règlement du diplôme de **DU Enseignement 1^{er} degré**

« PROFESSEUR DES ECOLES » SITE DE MAYOTTE

Modalités d'accès

Les lauréats du concours externe et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles à Mayotte doivent s'inscrire en 1^{ère} année du Diplôme Universitaire (DU) ou du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) mention premier degré parcours professeur des écoles, selon leurs parcours antérieurs et la réglementation du concours, afin d'être nommés stagiaires dans leur corps.

Les publics suivants bénéficient d'un parcours de formation adaptée sous la forme du DU Enseignement 1^{er} degré :

1) Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires, dont la titularisation n'est pas conditionnée à la détention d'un master ;

2) Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires déjà titulaires d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'éducation nationale.

Les lauréats qui justifient de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation nationale doivent s'inscrire en 1^{ère} année du Master MEEF.

Les lauréats qui justifient de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ou supérieur par le ministre chargé de l'éducation nationale peuvent s'inscrire en 1^{ère} année du DU Enseignement 1^{er} degré ou en 1^{ère} année du Master MEEF.

Les pères et mères de 3 enfants ou les sportifs de haut niveau qui n'ont pas de diplôme de licence ou équivalent reconnu doivent nécessairement s'inscrire en 1^{ère} année du DU Enseignement 1^{er} degré.

Seules les personnes ayant validé la 1^{ère} année du DU Enseignement 1^{er} degré de Mayotte sont admises en 2^{ème} année de ce même DU.

1. L'inscription administrative

L'accès à la formation est subordonné à une inscription administrative prise pour chaque année universitaire, selon les modalités fixées par l'université de La Réunion et le CUFR de Mayotte. [\[lien\]](#)

Pour cette inscription administrative, doivent être déclarées une adresse permanente et s'il y a lieu, une adresse durant l'année universitaire. Toute correspondance officielle de l'université de La Réunion sera adressée à l'adresse permanente et en conséquence, tout changement de cette adresse durant l'année universitaire doit être signalé. [\[lien\]](#)

2. L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique aux différents enseignements suivis (unités d'enseignement obligatoires, optionnelles ou libres) est effectuée au plus tard avant **le 20 septembre 2018**.

L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens correspondants.

Les demandes de dispense d'UE doivent être enregistrées au **service de scolarité du CUFR de Mayotte** au moment de l'inscription pédagogique. L'étudiant devra justifier de compétences disciplinaires, didactiques et de contextualisation équivalentes au contenu de l'UE dont il sollicite la dispense. Les dispenses peuvent concerner l'intégralité de l'UE (présence aux cours magistraux et aux travaux dirigés, remise de devoirs, passage des évaluations) ou uniquement le rendu des évaluations (obligation d'assiduité aux cours).

Ces demandes de dispenses sont étudiées par une commission pédagogique. La décision est ensuite notifiée à l'étudiant. En cas de réclamation, ce dernier dispose d'un délai de 8 jours pour demander une révision de la décision.

L'ensemble des choix arrêtés lors de l'inscription pédagogique est définitif.

3. Organisation de la formation

La formation est organisée en **2** années universitaires. En tant que de besoin, la formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et est dispensée sur site ou à distance ou selon ces deux modes combinés.

Le calendrier de la formation est fixé en **annexe 1** et est actualisé pour chaque année universitaire par le CUFR de Mayotte.

La liste des enseignements théoriques, pratiques ou méthodologiques et éventuellement les périodes d'immersion professionnelle (y compris les stages) pour la formation ou pour chacun des parcours est fixée dans les maquettes de formation en **annexe 2**.

Le DU Enseignement 1^{er} degré articule des enseignements théoriques et pratiques avec un ou plusieurs stages d'observation ou de pratique accompagnée et des périodes d'alternance. Le contenu du DU MEEF prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et sur les programmes officiels d'enseignement dans les cycles 1, 2, 3 et 4. Le DU Enseignement 1^{er} degré est structuré en deux années DU1 et DU2.

Les enseignements sont regroupés en Unité d'Enseignement (UE) conformément aux maquettes.

4. Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de reconnaissance et de valorisation des connaissances et compétences par une unité d'enseignement libre, par un programme d'échange en mobilité internationale et par des activités bénévoles ou professionnelles sont fixées dans le règlement général des études. [\[lien\]](#)

Les modalités pratiques de la convocation aux examens et pour l'accès en salle d'examen sont fixées dans le règlement général des études. Aucune convocation individuelle n'est adressée.

Un calendrier pédagogique est porté à la connaissance des étudiants.

Les étudiants sont évalués en DU1 et en DU2 par une session unique d'examens terminaux (sous la forme d'un écrit et/ou d'un oral et/ou d'un rendu de dossier), une session par année. L'évaluation des connaissances et des compétences listées dans le syllabus s'effectuera selon des modalités propres à chaque UE. Chaque UE porte des coefficients si elle est sujette à évaluation.

Les coefficients représentent le volume de travail fourni ou à fournir par un étudiant pour une UE. Ce volume comporte les cours magistraux, travaux dirigés et pratiques, stages, séminaires et travaux personnels de l'étudiant ou travaux collectifs, ainsi que les examens, le portfolio, les écrits réflexifs et le mémoire de DU2. Les coefficients sont affectés en nombre entier.

Durant les 2 années, les étudiants du DU1 et du DU2 participeront aux travaux de groupe et rendront les travaux individuels (hors évaluations sur table organisées pour les masters MEEF). L'appréciation du travail fourni sera effectuée sans rendu de notes.

a- Les stages :

Les stages contribuent à la formation et permettent une entrée progressive dans le métier. Au début de la 1^{ère} année du DU Enseignement 1^{er} degré, les fonctionnaires stagiaires bénéficient d'un stage massé de 2 fois 5 jours obligatoire d'observation d'une classe de cycle 1 pendant une semaine et une classe de cycle 2 ou 3 pendant l'autre semaine. Ce stage sera complété par un stage perlé de 5 jours permettant aux stagiaires de passer de l'observation à la pratique accompagnée.

Par la suite, il est mis en place un stage filé jusqu'à la fin de l'année scolaire sur la base d'un jour par semaine en responsabilité dans la classe, soit entre 19 et 20 jours de stage en alternance en fonction du jour choisi. A l'issue de ces stages, le fonctionnaire stagiaire proposera quelques pistes de sujets pour le mémoire professionnel de la deuxième année de DU Enseignement 1^{er} degré.

En 2^{nde} année de DU Enseignement 1^{er} degré, le stage prendra la forme d'un stage alterné en responsabilité tout au long de l'année scolaire.

Chaque étudiant aura un tuteur du Vice-Rectorat et un référent du DSE. Il bénéficiera d'une visite en M1 et de deux visites en M2 réalisées par un membre de l'équipe du DSE. Les équipes de suivi composées à minima du référent et du tuteur de chaque étudiant se réuniront à la fin de chaque semestre afin d'évaluer les pratiques professionnelles des étudiants conformément aux attentes du référentiel de compétences des métiers de l'enseignement et de l'éducation.

L'UE « Pratique professionnelle » en DU1 est évaluée à partir des entretiens de suivi individualisé et de la production obligatoire d'un rapport de stage à la fin du stage d'observation et de la soutenance de l'écrit réflexif à la fin du stage filé.

L'UE « pratique professionnelle » du DU2 est évaluée par une note attribuée lors d'une commission de validation de stage sur la base des rapports de visites de stages et des entretiens de suivi individualisé.

b- Mémoire professionnel

Le mémoire de DU2 doit être présenté et soutenu au cours de la 2^{ème} année par tous les étudiants. L'UE s'y rattachant peut être obtenue par compensation.

L'UE « mémoire » en DU2 est évaluée à partir de la soutenance d'un mémoire professionnel.

c- Maîtrise d'une langue étrangère :

La formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de coefficient. Cette UE peut être obtenue par compensation et fait l'objet d'un examen à l'occasion de la session unique.

Les règles de validation et de compensation en DU

Validation d'UE

L'UE est validée dès lors que la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Une UE peut également être validée « par compensation ». Une UE peut aussi être validée par « équivalence » dans le cas où une dispense a été obtenue pour celle-ci. Pour chaque UE sujette à une dispense, une note est attribuée chaque année par une commission pédagogique.

Validation d'une année

Une année est définitivement acquise et validée si la moyenne pondérée calculée à partir de l'ensemble des UE de l'année est supérieure ou égale à 10/20. Pour accéder à la 2^{ème} année du DU, le stagiaire devra obligatoirement valider la 1^{ère} année. Le diplôme est délivré à l'issue de ces deux années.

5. Fraude et plagiat

Les agissements caractérisant une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu d'un examen sont passibles des sanctions disciplinaires rappelées en annexe du règlement général des études. [\[lien\]](#)

Les productions écrites (rapport, mémoire) sont soumises aux mesures de contrôle contre le plagiat, rappelées en annexe du règlement général des études. [\[lien\]](#)

6. Assiduité

La présence aux enseignements et aux stages est obligatoire pour tous les fonctionnaires stagiaires.

En cas d'absence, le fonctionnaire stagiaire doit se conformer aux démarches suivantes auprès du CUFR et/ou l'établissement.

- Informer de l'absence dès que possible le secrétariat du département de sciences de l'éducation du CUFR (DSE) ;
- Informer dès que possible l'établissement scolaire s'il est en stage ;
- Transmettre, dans les 2 jours qui suivent l'absence, le justificatif d'absence et le formulaire de justificatif d'absence complété, à la direction de l'école où il effectue le stage pour envoi à l'inspection ;
- Transmettre, dans les 2 jours qui suivent l'absence, des photocopies du justificatif d'absence et du formulaire de justificatif d'absence complété au secrétariat du DSE ;
- Lors d'une absence prévue, formuler par voie hiérarchique une demande d'autorisation d'absence accompagnée de ses justificatifs au secrétariat du DSE pour une absence en formation et à l'inspection pour une absence en école.

En ce qui concerne les conférences inscrites à l'emploi du temps, une liste d'émargement devra être signée.

Pour les journées à thème organisées par le DSE ou pour les ateliers du parcours artistique et culturel, des attestations de présence seront demandées.

Absence à une épreuve de contrôle :

Toute absence à une évaluation est sanctionnée par un zéro.

7. Moyen de communication

Toute correspondance de l'université à l'étudiant.e est adressée soit par voie postale à son adresse permanente, soit par voie électronique à son adresse hébergée par le CUFR de Mayotte.

Toute correspondance électronique de l'étudiant.e à l'université doit être adressée par voie électronique depuis son adresse électronique hébergée par le CUFR de Mayotte.

Sont exclues de ces dispositions les formalités administratives pour lesquelles l'université a fixé et indiqué des procédures particulières.

8. Publicité

Le présent règlement sera porté à la connaissance du public :

- par diffusion par voie électronique aux stagiaires
- sur le site internet du CUFR de Mayotte : [\[Règlement des études\]](#).

ANNEXE I : Calendrier pédagogique

CUFR DE MAYOTTE / ESPE DE L'ACADEMIE DE LA REUNION CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018-2019 | MASTER 1 et DU 1 MEEF PE MAYOTTE

■ Vacances PES M1/DU1
 ■ Vacances scolaires
 ■ Fêtes légales

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 M	S31	1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V	1 V	1 L	1 M	1 L	1 L
2 J		2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 V		3 L	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 S		4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 D	S32	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 L		6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 M		7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M		8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 J		9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 V		10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S		11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 D	S33	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 L		13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 S	13 S
14 M		14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	Assomption	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 J	Inscriptions	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 V	Inscriptions	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 S		18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 D	S34	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	Enseignant	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 M	Ide el Kabir	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	Accueil Etudiant	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 J	Accueil Etudiant	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 V	Accueils Officiels	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 S		25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 D	S35	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	Début cours	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 M		28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M		29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 J		30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 V			31 M		31 L	31 J	31 D	31 D	31 V			31 M



Fermeture administrative du CUFR

CUFR DE MAYOTTE / ESPE DE L'ACADEMIE DE LA REUNION

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018-2019 | MASTER 2 et DU 2 MEEF PE MAYOTTE

■ Vacances PES M2/DU2
 ■ Vacances scolaires
 ■ Fêtes légales

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 M	S31	1 S	1 L	Toussaint	A et B CUFR	1 M	Jour de l'an	1 V	Affichage résultat	1 V	Fête du travail	1 L
2 J		2 D	S36	A CUFR	2 V	S49	2 M	A et B CUFR	2 S	2 M	S23	A ÉCOLE
3 V		3 L	A CUFR	B ÉCOLE	A et B CUFR	3 L	3 J	S6	3 D	S10	3 M	A CUFR
4 S		4 M	A CUFR	B ÉCOLE	S45	A ÉCOLE	4 V	4 L	A CUFR	4 L	Révisions	B CUFR
5 D	S32	5 M	B ÉCOLE	A et B CUFR	5 L	A ÉCOLE	5 S	5 D	A CUFR	5 M	Jury Session 1	B CUFR
6 L		6 J	B ÉCOLE	A et B CUFR	6 M	A ÉCOLE	6 D	S2	A et B CUFR	6 S	Jury Session 1 DU2	A et B CUFR
7 M		7 V	A et B CUFR	S41	7 M	B CUFR	7 L	A CUFR	A et B CUFR	7 D	Examen S4	B ÉCOLE
8 M		8 S	A et B CUFR	8 L	8 J	B CUFR	8 S	A et B CUFR	8 V	8 M	Victoire 45	A et B CUFR
9 J		9 D	S37	9 M	9 V	A ÉCOLE	9 D	S50	9 S	9 M	Session 1M2	S24 Pentecôte
10 V		10 L	A ÉCOLE	A et B CUFR	10 S	B ÉCOLE	10 D	S7	10 D	S11	10 M	Lundi de Pentecôte
11 S		11 M	A ÉCOLE	S 46 Armistice	11 J	A et B CUFR	11 V	11 L	A ÉCOLE	11 L	11 M	11 J
12 D	S33	12 M	B CUFR	12 V	12 L	A CUFR	12 M	Examen S3	12 M	A ÉCOLE	12 V	12 S
13 L		13 J	B CUFR	13 S	13 M	A CUFR	13 J	Session 1 M2	13 M	A et B CUFR	13 L	13 S
14 M		14 V	A et B CUFR	S42	14 M	B ÉCOLE	14 D	S3	14 D	A et B CUFR	14 M	14 S
15 M	Assomption	15 S	A et B CUFR	15 L	15 J	A ÉCOLE	15 V	15 M	15 V	A et B CUFR	15 L	15 S
16 J		16 D	S38	16 M	16 V	B ÉCOLE	16 D	S51	16 M	A et B CUFR	16 M	16 S
17 V		17 L	A CUFR	17 M	17 S	A et B CUFR	17 L	B CUFR	17 D	A et B CUFR	17 M	17 S
18 S		18 M	A CUFR	18 J	18 D	S47	18 M	B CUFR	18 L	18 L	18 J	18 S
19 D	S34	19 M	A CUFR	19 V	19 L	A ÉCOLE	19 M	A et B CUFR	19 M	A CUFR	19 V	19 S
20 L	Enseignant	20 J	B ÉCOLE	20 S	20 M	A ÉCOLE	20 D	S4	20 M	A et B CUFR	20 L	20 S
21 M	Ide el Kabir	21 V	A CUFR	21 D	21 M	B ÉCOLE	21 J	Maoulida	21 M	B ÉCOLE	21 D	21 S
22 M	A et B ÉCOLE	22 S	A et B CUFR	22 L	22 M	A CUFR	22 V	22 L	22 V	A et B CUFR	22 M	22 S
23 J		23 D	S39	A ÉCOLE	23 V	B CUFR	23 D	S52	23 M	A et B CUFR	23 L	23 S
24 V		24 L	A ÉCOLE	B CUFR	24 S	A ÉCOLE	24 D	S9	24 D	A et B CUFR	24 M	24 S
25 S		25 M	A ÉCOLE	B CUFR	25 D	S48	25 M	Noël	25 L	A et B CUFR	25 L	25 S
26 D	S35	26 M	B CUFR	A et B CUFR	26 V	A CUFR	26 D	26 M	26 M	A et B CUFR	26 L	26 S
27 L		27 J	B CUFR	A et B CUFR	27 M	A CUFR	27 J	27 L	27 M	A et B CUFR	27 M	27 S
28 M	A et B ÉCOLE	28 V	A et B CUFR	S44	28 D	B ÉCOLE	28 M	28 V	28 L	A et B CUFR	28 M	28 S
29 M		29 S	A et B CUFR	29 L	29 M	A ÉCOLE	29 V	29 D	29 M	A et B CUFR	29 M	29 S
30 J		30 D	S40	A CUFR	30 V	B ÉCOLE	30 D	S1	30 M	Révisions	30 L	30 S
31 V		31 M	B ÉCOLE	31 M	31 L	A CUFR	31 J	Jury Session 1	31 D	S14	31 M	31 S



Fermeture administrative du CUFR

A ÉCOLE : groupes cohortes G01 et G02 à l'ÉCOLE

B CUFR : groupes cohortes G03 et G04 au CUFR

A et B ÉCOLE : groupes cohortes G01, G02, G03 et G04 à l'ÉCOLE

A CUFR : groupe cohorte G01 et G02 au CUFR

B ÉCOLE : groupe cohorte G03 et G04 à l'ÉCOLE

A et B CUFR : groupes cohortes G01, G02, G03 et G04 au CUFR

ANNEXE II. Modalités de contrôle des connaissances

Maquette 2018-2019

DU1 Enseignement "Premier degré" parcours "Professeur des Ecoles " MAYOTTE

ANNUUEL	coefficient UE	UE	Nature* Obligatoire Ou Obligatoire à choix	Intitulé court	Intitulé long	CM	TD	Heures Etudiants	Session unique
	2	1.0	O	CONTEXTE MAHORAIS	CONTEXTE MAHORAIS	12	10	22	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	4	1.1	O	SAVOIRS EN FRANCAIS	SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET DIDACTIQUES : LANGUE, DIRE, LIRE, ECRIRE	12	52	64	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	4	1.2	O	SAVOIRS EN MATHÉMATIQUES	SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET DIDACTIQUES : MATHÉMATIQUES	12	52	64	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	1,5	1.3	O	SAVOIRS EN EPS	SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET DIDACTIQUES : EPS	8	28	36	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	1,5	1.4	O	SAVOIRS EN SCIENCES	SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET DIDACTIQUES : SCIENCES	4	28	32	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	1,5	1.5	O	SAVOIRS EN HIST- GEO-EMC	SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET DIDACTIQUES : HIST- GEO-EMC	4	28	32	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier

1,5	1.6	0	SAVOIRS EN ARTS	SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET DIDACTIQUES : ARTS	4	32	36	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
4	1.7A	0	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	PRATIQUE PROFESSIONNELLE : PREPARATION AU STAGE D'OBSERVATION PERLE ET ACCOMPAGNEMENT DU STAGE FILE EN RESPONSABILITE	4	28	32	Rapport de stage + écrit réflexif/soutenance
	1.7B	0	SUM INDIVIDUALISE	SUM INDIVIDUALISE	0	2	2	
1	1.8	0	ENJEUX DE LA MATERNELLE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE	LES ENJEUX DE LA MATERNELLE et de L'ECOLE ELEMENTAIRE	8	0	8	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
1	1.9	0	HISTOIRE DES RELIGIONS	VALEUR DE LA REPUBLIQUE ET ISLAM : HISTOIRE DES RELIGIONS	4	8	12	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
1	CCV1E1	0	SYSTEME EDUCATIF	CONNAITRE LE SYSTEME EDUCATIF (cours en ligne)	0	0	0	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
1	CCV1E2	0	PROCESSUS APPRENTISSAGE	PROCESSUS APPRENTISSAGE	8	4	12	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
1	CCV1E3	0	DIMENSION ETHIQUE	AGIR EN EDUCATEUR RESPONSABLE ET EN FONCTIONNAIRE DE LETAT	8	4	12	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
1	CCV1E4	0	CLIMAT SCOLAIRE	ORGANISER ET ASSURER UN MODE DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE FAVORISANT L'APPRENTISSAGE ET LA SOCIALISATION DES ELEVES	8	4	12	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier

	1	CCV1E5	O	INITIATION A LA RECHERCHE	INITIATION A ET PAR LA RECHERCHE	8	8	16	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	1	CCV2E1	O A CHOIX	MAITRISE LVE : ANGLAIS	MAITRISE DUNE LVE : ANGLAIS	0	16	16	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
MAITRISE LVE : ARABE				MAITRISE DUNE LVE : ARABE	0	16	16	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier	
MAITRISE LVE : ESPAGNOL				MAITRISE DUNE LVE : ESPAGNOL	0	16	16	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier	
	1	CCV3E1	O	MAITRISE DU NUMERIQUE	MAITRISE LA CULTURE NUMERIQUE ET EN INTEGRANT LES ELEMENTS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE SON METIER : CULTURE DE L'INFORMATION NUMERIQUE	6	16	22	Ecrit et/ ou oral et dossier sur support informatique
	1	AC1	O	HISTOIRES, ARTS ET CULTURES MAHORAISES	HISTOIRES, ARTS ET CULTURES MAHORAISES	4	12	16	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	30					114	364	446	

Maquette 2018-2019

DU2 Enseignement "Premier degré" parcours "Professeur des Ecoles"
MAYOTTE

ANNUEL	coefficient UE	UE	Nature* Obligatoire Ou Obligatoire à choix	Intitulé court	CM	TD	Heures Etudiants	Session unique
	2	20	O	CONTEXTUALISATION ET PLURIDISCIPLINARITE	0	20	20	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	2	21	O	ACCOMPAGNEMENT FRANCAIS	6	28	34	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	2	22	O	ACCOMPAGNEMENT MATHEMATIQUES	6	28	34	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	2	23	O	ACCOMPAGNEMENT EPS	4	20	24	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	2	24	O	ACCOMPAGNEMENT SCIENCES	4	20	24	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	2	25	O	ACCOMPAGNEMENT HIST-GEO-EMC	4	20	24	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	2	26	O	ACCOMPAGNEMENT ARTS	4	20	24	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	5	2.7A	O	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	0	4	4	Commission de validation de stage à partir des bulletins de visite
		2.7B	O	SUM INDIVIDUALISE	0	4	4	

	5	28A	O	MÉMOIRE	0	2	2	Soutenance de mémoire professionnel
		28B	O	SUM TRANSVERSAL	0	10	10	
	2	TCV1E5	O	INITIATION A LA RECHERCHE	4	12	16	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
	1	29	O A CHOIX	ACCOMPAGNEMENT LVE 4: ANGLAIS	0	16	16	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier
ACCOMPAGNEMENT LVE 4: ARABE				0	16	16	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier	
ACCOMPAGNEMENT LVE 4: ESPAGNOL				0	16	16	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier	
	1	TCV2E2	O A CHOIX	MAITRISE LVE 3: ANGLAIS (PREPARATION AUB2)	0	16	16	Ecrit et Oral B2
MAITRISE LVE 3: ARABE (PREPARATION AUB2)				0	16	16	Ecrit et Oral B2	
MAITRISE LVE 3: ESPAGNOL (PREPARATION AUB2)				0	16	16	Ecrit et Oral B2	
	2	TCV3E2	O	ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE	2	14	16	Ecrit et/ ou oral et/ ou dossier sur support informatique
	30				34	298	268	